

# -- RÈGLEMENT des Foulées Ludopital 2022 --

## Article 1 -- ORGANISATION

Les Foulées Ludopital se dérouleront le dimanche 11 septembre 2022, organisées par l'association Ludopital avec le support de la ville de Roubaix, et l'aide de nombreux bénévoles. Selon la situation sanitaire à cette date, des contraintes pourraient être imposées aux participants et spectateurs.

## Article 2 - EPREUVES

Les Foulées de Ludopital regroupent 6 animations :

9h00 : Marche 10km, ouverte à tous, sans catégorie d'âge, tarif : 6 € (\*)

9h10 : Tour de Barbieux, environ 3 km à allure libre sans classement ni chronométrage, tarif : 6€ (\*)

9h50: 10km à allure libre, sans chronométrage, ni classement tarif : 10€

10h00: Marche 6 km , ouverte à tous, sans catégorie d'âge, tarif:6€ (\*)

11h10: Poussinade (ouverte aux enfants de 2012 à 2015), 1000m, allure libre sans classement ni chronométrage, tarif : 3€

(\*) 11h20 : Promenade des Bambins (ouverte aux enfants de 2016 à 2020), tarif 3€ (\*)

(\*)Animation sans chronométrage ni classement à l'arrivée. Pas de podium

## Article 3 - LICENCE OU CERTIFICAT MÉDICAL :

Aucune des épreuves des Foulées Ludopital 2022 n'étant compétitive, la présentation d'un certificat médical ou d'une licence sportive n'est pas obligatoire.

Mais les organisateurs recommandent aux participants de vérifier auprès de leur médecin traitant l'absence de contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d' un an à la date de la compétition.

## Article 4 - INSCRIPTIONS :

Limites d'inscription, conditions particulières :

Nos structures étant limitées, les inscriptions sont possibles dans la limite révisable, des 1500 premiers inscrits sur le 10km (hommes + femmes) et des 300 premiers inscrits sur les deux marches.

Aucune inscription par courrier ne sera prise la semaine précédant la course, soit une remise à la poste obligatoire avant le 31 août 2022.

L'organisateur se réserve la possibilité de clôturer les inscriptions à tout moment.

- Pour les inscriptions par courrier : **La SIGNATURE DU BULLETIN EST OBLIGATOIRE** (par le représentant légal pour les mineurs) pour pouvoir prendre part à la course. Toute falsification du bulletin entraînera le déclassement de la course et la non-possibilité de réclamer une récompense.

Les inscriptions sont ouvertes par internet, [www.le-sportif.com](http://www.le-sportif.com), (dans la limite des places disponibles, voir article 3), avec paiement sécurisé en euros (€) jusqu'au Jeudi minuit avant le weekend de la course. Dès l'inscription effectuée le participant reçoit un E-mail de confirmation, de son inscription et du montant de la transaction.

Si la situation sanitaire l'impose aucune inscription ne sera prise le jour de la manifestation. Les inscriptions devront alors se faire par courrier ou par internet. Seuls les dossards complets seront acceptés.

## Article 6 - LIMITE HORAIRE :

Le temps maximum alloué pour la course des 10km est de 1h20mn, d'autre part le temps de passage maximum au km 5 est 40mn.

Passé ces délais, le dossard sera retiré par un membre de l'organisation. Les concurrents considérés comme hors course, pourront continuer sous leur propre responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

## Article 7 -- RETRACTATION :

En raison des frais engendrés par toute annulation (frais bancaires et postaux), il n'y aura pas de remboursement en cas de forfait, l'organisation proposera le report de l'inscription l'année suivante sur présentation d'un certificat médical justifiant l'absence, pour toute demande d'annulation .

#### Article 8 – DOSSARDS :

Les dossards pourront être retirés dans la salle des sports du lycée Baudelaire le samedi de 15.00 à 17.30 et le dimanche de 8.00 à 11.00.

Cession de dossard : Sauf demande faite auprès de l'organisation, aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

#### Article 9 - PARCOURS et RAVITAILLEMENT :

Pour le 10km le kilométrage sera indiqué tous les km, un ravitaillement intermédiaire au 5ème km sera proposé.

Seuls les vélos et les motos de l'organisation, ainsi que les véhicules de gendarmerie, de secours et la voiture balai sont autorisés à circuler sur le parcours. Des commissaires de course seront placés sur le parcours afin d'éviter toute tricherie. Les participants sont invités à prévoir leur propre ravitaillement.

#### Article 10 - HANDISPORTS :

Les participations en fauteuils sont autorisées sur le parcours.

Seules des joëlettes, en nombre limité, avec l'accord de l'organisation seront autorisées à participer avec un départ anticipé.

#### Article 11 - CONSIGNE :

Il n'y a pas de consigne gardée pour les effets personnels des participants qui peuvent cependant les déposer dans la salle Baudelaire. La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de perte ou de vol des objets déposés.

#### Article 12 - ASSURANCES :

A l'occasion de cette course, les organisateurs contractent une assurance responsabilité civile.

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MACIF

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

#### Article 13 – SECOURS :

L'assistance médicale est confiée par contrat à l'UDIOM Ordre de Malte .Un dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite à tous points du parcours, grâce au PC course placé près de l'arrivée.

Les secouristes avec le médecin présent pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité.

En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs ou poste de secours sur le parcours)

#### Article 14 – CLASSEMENT :

Il n'y aura pas de classement.

#### Article 15 – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet (ex: gels), hors des lieux prévus à cet effet (zones de ravitaillement) entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

#### Article 16 – ANNULATION / NEUTRALISATION/ FORCE MAJEURE :

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de problèmes sanitaires ou de toutes autres circonstances, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de neutraliser une ou plusieurs épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

#### Article 17 – DROIT À L'IMAGE :

Tout coureur participant accepte le règlement de cette épreuve et autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet évènement, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

#### Article 18 – CNIL :

Conformément aux dispositions de la Loi "Informatique et Liberté " n° 78--17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Idem pour la non publication de vos résultats sur notre site ([www.ludopital.fr](http://www.ludopital.fr)) et celui de la FFA (mail : [cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr))

#### Article 19 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'inscription à l'une des épreuves des Foulées de Ludopital vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité. Le participant s'engage à respecter sans restriction l'ensemble des dispositions ainsi que les recommandations sanitaires de la FFA disponibles sur leur site internet.

#### Article 20 – MODIFICATION ÉVENTUELLE

En fonction de l'évolution de la pandémie de la Covid 19 ce règlement est susceptible d'être modifié.